

## PROCES VERBAL synthétique du conseil municipal du 23 octobre 2007

### *Location de la salle St JOSEPH – extension de la régie des fêtes*

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer ce nouveau service auprès des habitants d'ESQUELBECQ et des communes extérieures (priorité aux esquelbecquois), ou dans le cadre des animations ayant un intérêt pour la commune, **la régie de recettes** intitulée « **FETES et CEREMONIES LOCALES** » est élargie à l'encaissement des locations pour la **salle Saint Joseph**.

---

### *CULTURE – ‘Esquelbecq, village du livre’ – présentation par Evelyne VALOIS, Président de l'association.*

L'association, créée en février 2007 avec 16 membres fondateurs compte aujourd'hui 50 adhérents. L'objectif d'un village du livre est de concentrer sur un espace restreint un maximum de professionnels du livre, ce qui amène un potentiel historique et touristique fort. Il existe un Village du livre au pays de Galles et un dans les Ardennes belges pour 6 au total en France. Nous serions le seul au nord de Paris. Les retombées culturelles, touristiques et économiques ne sont pas négligeables : Fontenoy la Joute, village de 300 habitants, reçoit chaque année plus de 90000 visiteurs ; Redu, village situé en pleine forêt, en accueille 300000 par an ! A Esquelbecq tout y est rassemblé : le château classé, l'église, la place accueillante, la Plaine au Bois, le complexe culturel et touristique 'La Maison du Westhoek', les nombreux événements qui s'y passent avec la Patate Feest, les marchés, les Nocturnes..., la proximité de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre.

Le 7 juillet dernier la **nuît du livre** a rassemblé 100 exposants dont les  $\frac{3}{4}$  reviendront en 2008. Un bouquiniste a participé à chaque marché cet été. Les actions continuent et les contacts sont de plus en plus nombreux (250 à ce jour).

Les **prochains rendez-vous** littéraires sont déjà programmés : un 'café littéraire' 1 fois par mois (le lieu sera prochainement défini), le 9 décembre 2007 le marché du livre à la Minoterie, un bal littéraire en janvier (dans la salle Vanpeperstraete), une rencontre sur la Mongolie en partenariat avec Rubrouck, la nuit du livre le 5 juillet 2008, et l'aménagement du siège de l'association (Minoterie). Lors de la prochaine nuit du livre, le château (sauf la cour intérieure) sera ouvert au public dans les mêmes conditions que l'an passé, et un concert sera donné dans l'église.

Une quinzaine de **professionnels** du livre (bouquinistes, relieur, libraires, éditeur) ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de **s'installer** à Esquelbecq (en acquisition ou en location) et sont en recherche de locaux. En accord avec la SNCF, les locaux de la Gare pourront être affecté à un bouquiniste.

Après l'installation des professionnels, l'association aura surtout un rôle de promotion et d'animation afin de provoquer une dynamique en permanence. L'association est également présente sur les nombreux salons du livre.

Plusieurs **partenaires financiers** ont été contactés et ont adhéré au projet : Département, Région. D'autres contacts sont en cours : Europe, Etat, Pays des Moulins, Fondations.

Evelyne VALOIS remercie Mr le Maire, le Personnel communal et la municipalité pour leur investissement personnel dans le projet.

---

### *VENTE de l'immeuble sis 2 route de Wormhout à Esquelbecq*

L'exposé présenté par Mme Evelyne VALOIS concernant l'association 'Esquelbecq, village du Livre' et les projets d'installation de différents professionnels du livre à ESQUELBECQ, amène la commune à décider la vente de la maison à l'angle de la route de Wormhout et de la place Bergerot.

Estimation des services des domaines : entre 60000 et 70000 € - bâtisse à rénover, édifée sur une parcelle de 99m<sup>2</sup>.

Il paraît incontournable que cet immeuble soit vendu à **usage commercial**. Le Conseil Municipal désigne **Maître DUCOURANT**, notaire à WORMHOUT pour la rédaction de l'acte et décide d'inscrire dans l'acte de vente la clause suivante : **'comme condition des présentes, l'Acquéreur s'engage, en cas de revente par lui du bien acquis dans un délai maximum de quinze ans de ce jour, de privilégier, à conditions égales, un acquéreur qui affectera le bien à usage essentiellement commercial ; à défaut il devra en informer la Commune d'ESQUELBECQ qui pourra acquérir elle-même le bien. Si la commune alors y renonce, le bien pourra être vendu à toute personne pour quelque affectation que ce soit compatible avec sa situation'**.

---

## **Mise en LOCATION de l'ancien local des pompiers, rue de la Procession**

Dans la même optique que la délibération précédente, après avoir entendu l'exposé présenté par Mme Evelyne VALOIS concernant l'association 'Esquelbecq, village du Livre' et après maintes demandes pour l'installation sur la commune de professionnels du livre, le Conseil décide de mettre en location l'ancien local des pompiers rue de la Procession, contour de l'Eglise, à destination des professionnels du livre, et permettre ainsi l'évolution économique positive du Village du Livre. Le montant du loyer sera défini lors d'un prochain conseil, après consultation des Domaines.

---

**Rapport 2006 du SIECF – avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité**

**Rapport 2006 du SIAN – avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité**

**Rapport 2006 du SIDEN – avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité**

---

## **Effectif statutaire pour 2007**

Lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2007, vous avez été amené à voter le budget unique 2007 sans l'annexe relative au personnel communal du fait de modifications législatives à intervenir dans certains cadres d'emploi.

Je vous propose de modifier l'effectif statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme suit :

<b>SERVICE</b>	<b>OUVERT</b>	<b>POURVU</b>
<b><u>Services ADMINISTRATIFS</u></b>		
Secrétaire de mairie	1	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	-
adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	1	1
<b><u>SERVICES TECHNIQUES</u></b>		
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	5	4
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	1	1
<b><u>SERVICE CULTUREL</u></b>		
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	1

---

## **Effectif statutaire pour 2008 et définition du PROMU / PROMOUVABLE**

Après avoir voté l'effectif statutaire pour 2007, il convient d'ores et déjà de définir la **politique à suivre pour l'exercice à venir** dans le management du personnel communal.

Parmi les changements législatifs, **la formation** tient une place importante. La "décentralisation" de l'Etat oblige les agents à acquérir des connaissances spécifiques et juridiques de plus en plus pointues.

Jusqu'à présent les agents n'étaient promus à un grade supérieur qu'en fonction de quotas établis à l'échelle régionale, voire nationale. Aujourd'hui, les Collectivités territoriales sont investies d'une plus grande responsabilité dans ce domaine : c'est le conseil municipal qui définit désormais le **quota d'avancement de grade** pour son personnel.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les postes de **REDACTEUR** territorial et **ATTACHE** territorial (seuil de création abaissé aux communes à partir de 2000 hab –loi de février 2007), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce dernier grade venant en remplacement du grade de Secrétaire de Mairie en voie d'extinction.

SERVICE	Situation nouvelle 1.1.2008			
	ouvert	pourvu	Taux de promotion	Observations
<b>Services ADMINSTRATIFS</b>				
<b>Attaché territorial cadre A</b>	1	-	100	M.A.W. par extinction du grade de S.M.
Secrétaire de mairie cadre A	1	1	-	
<b>Rédacteur territorial cadre B</b>	1	-	100	V.L. par examen professionnel
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe - <b>cadre C</b>	1	1	60	V.L. avant passage cadre B
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		M.V. au 16/5/2008
adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	1	1		C.B.
<b>SERVICES TECHNIQUES - cadre C</b>				
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	100	O.S. et M.F. Après examen prof.
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	-	100	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	5	4		M.A.S. ; B.B. ; F.P. ; M.P. Recrutement JLT
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	2	2		C.S. ; I.V. ;
<b>SERVICE CULTUREL - Cadre C</b>				
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	100	BA
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	2	2		M.R. ; A.D.au 21.6.2008
<b>P. m.</b> : nombre d'emplois aidés de type CAE = 5 au 1.1.2008				

### **DECISION MODIFICATIVE n° 2 après budget unique 2007**

1 – l'installation de 2 nouveaux défibrillateurs avant la fin d'année : dépense = - 3600 € ; réserve transférée = + 1820 € ; subvention = + 1780 €

2 – animations de Noël après le succès de l'an passé, l'action est renouvelée en 2007. La Flânerie propose une animation dans la salle de l'espace culturel (l'APE leur cède son droit d'aide à la diffusion pour le spectacle 'Benoit') : dépense = 300 € ; subvention FISAC = 150 € ; solde sur crédits ouverts au budget.

3 – formation BAFD pour Magali HAUSPIE (Directrice du CLSH) et restitution par la Jeunesse et Sports : 600€ (opération blanche)

4 – contrat CEL - restitution aux associations participantes de la part de subvention octroyée à la commune par Jeunesse et Sports : ACRY = 1000 € ; La Flânerie = 950 € ; acq. Ouvrages médiathèque pour ados = 1700 €.

### **PARKING DE LA GARE – subvention au titre des amendes de police**

Lors du vote du budget unique 2007 une somme de 52 000 € correspondant à la moitié du coût des travaux d'aménagement du parking de la Gare a été engagée, l'autre moitié étant reportée sur le budget 2008.

Compte tenu du caractère particulier des travaux : aire de stationnement du réseau arc en ciel, une subvention d'un maximum de **10 000 €** peut être sollicitée au titre des amendes de police auprès du Conseil Général.

### **Définition du COUT de l'emplacement de la friterie et de la pizzeria à Esquelbecq**

Une enquête a été réalisée auprès des communes voisines : Herzelee et Wormhout.

Les droits d'occupation des emplacements sont fixés à :

- Friterie 30 € / mois pour 5 jours / semaine
- Pizzeria 50 € / an